

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2016

INTÉGRER LE PRINCIPE DE SUBSTITUTION DANS LE CADRE RÉGLEMENTAIRE
NATIONAL APPLICABLE AUX PRODUITS CHIMIQUES - (N° 3277)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 16

présenté par
M. Roumégas

ARTICLE 3

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« leurs »

le mots :

« les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.